



Réf : F15005.09

Service du développement artistique  
et culturel**Direction de la Culture (DC)**Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la MoselleTél. 20 48 00 - Fax 20 30 02  
dc.contact@province-sud.nc**AIDE À LA CRÉATION MUSICALE****BULLETIN D'INSCRIPTION****SESSION 2019**

À remplir en majuscules

**NOM DU GROUPE** \_\_\_\_\_**IDENTITE DU REPRESENTANT DU GROUPE** Madame  Monsieur

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Date de naissance (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_ Pays de naissance \_\_\_\_\_

**COORDONNEES DU REPRESENTANT DU GROUPE**

Point de remise (appt, étage, couloir) \_\_\_\_\_

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) \_\_\_\_\_

Voie \_\_\_\_\_

Boîte postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**LE PROJET D'ALBUM**Genre Musical  Rock  Jazz  Classique  Reggae  Kaneka  Autre (préciser) \_\_\_\_\_

Titre de l'album \_\_\_\_\_

Nombre de morceaux de l'album \_\_\_\_\_

Nom du studio d'enregistrement \_\_\_\_\_

Adresse du studio d'enregistrement \_\_\_\_\_

N° de téléphone du studio d'enregistrement \_\_\_\_\_

Coût global de la réalisation de l'album \_\_\_\_\_ F XPF

**Direction de la Culture (DC)**Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la MoselleTél. 20 48 00 - Fax 20 30 02  
dc.contact@province-sud.nc

## LE GROUPE

Nombre de membres dans le groupe \_\_\_\_\_

Noms, prénoms et fonction (instrument) de chaque membre du groupe :

Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____

**(Pour les éventuels co-auteurs, joindre un autre bulletin)**

**Une seule participation à titre individuel ou collectif est acceptée.**

### JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Un bulletin d'inscription** dûment renseigné (à retirer à la direction de la Culture Baie de la Moselle - 6, route des Artifices – 98800 Nouméa / ou sur le site : [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)) ;
- Un curriculum vitae** retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création musicale du musicien ou du groupe de musique ;
- Une lettre de motivation** présentant le projet musical du groupe et précisant en quoi l'aide est nécessaire au candidat pour faire aboutir son projet de création et d'enregistrement d'album ;
- Une maquette** présentant au minimum 4 morceaux en format MP3 qui figureront sur l'album de musique (les morceaux doivent être uniquement des compositions, aucune reprise ne sera acceptée. Si vous avez des difficultés à enregistrer votre maquette, veuillez contacter la direction de la Culture au 20.48.00) ;
- Un devis** d'un studio d'enregistrement calédonien **et un budget prévisionnel** comprenant les frais d'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage, gravure et duplication de CD ;
- Une copie de la pièce d'identité** de chaque musicien ;
- Un justificatif** attestant de plus de 6 mois de résidence en province Sud pour chaque musicien et/ou le cas échéant, une attestation d'hébergement (avec une copie de la pièce d'identité et un justificatif d'adresse de l'hébergeur) ;
- Un relevé d'identité bancaire** au nom du groupe ou du représentant du groupe (compte courant).

Le dossier peut comprendre des documents annexes (photos ou clips du groupe) et peut être accompagné d'un des précédents albums de musique s'il y a lieu.

**Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas retenu.**

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le **28 juin à 16 h** au plus tard, à la direction de la Culture de la province Sud, Baie de la Moselle - 6, route des Artifices - 98800 Nouméa. Tél. **20 48 00**

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à \_\_\_\_\_, le (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_\_  
Signature

**Direction de la Culture (DC)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. **20 48 00** - Fax **20 30 02**  
[dc.contact@province-sud.nc](mailto:dc.contact@province-sud.nc)

## NOTICE

### **Une aide à la création musicale est mise en place pour permettre à des musiciens ou groupes de musiciens de Nouvelle-Calédonie de créer et d'enregistrer un album.**

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention pouvant aller jusqu'à 700.000 francs** pour l'enregistrement d'un album de musique.

**Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du coût global de la réalisation de l'album (comprenant uniquement les frais d'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage, gravure et duplication de CD).**

#### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

Sont éligibles à l'attribution de cette aide, les candidats (soit le représentant du groupe et tous les membres du groupe) résidant impérativement en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée en deux tranches :

- **50 % dès que l'arrêté d'attribution est rendu exécutoire,**
- **50 % après remise de l'album (CD) et d'un bilan financier.**

#### **REGLEMENTATION :**

Le ou les musiciens lauréats disposent d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de l'aide pour finaliser la réalisation de l'album de musique. À l'issue de ce délai, l'album de musique réalisé ainsi qu'un bilan financier, sont remis à la direction de la Culture de la province Sud.

Si le délai d'un an risque d'être dépassé, le bénéficiaire doit impérativement informer de ses difficultés la direction de la Culture de la province Sud, par courrier au moins un mois avant le terme et ce afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Le courrier sollicitant une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Une lettre motivant la demande de délai supplémentaire,
- Le budget prévisionnel si modifié.

Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

Le ou les musiciens lauréats apposent au dos de la jaquette de l'œuvre créée, ainsi que sur l'ensemble des supports médiatiques et de promotion de l'album de musique, le logo de la province Sud ainsi que la mention « Album réalisé grâce au soutien de la province Sud ».

#### **Direction de la Culture (DC)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02  
[dc.contact@province-sud.nc](mailto:dc.contact@province-sud.nc)